

Refondation, simple ravalement de façade ou démolition ?

Enfin les « principaux points noirs » de la « refondation »

Le grand chantier de la refondation nous laisse perplexes.

Vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif qui fait le point sur les thèmes abordés lors de la concertation : propositions du rapport, annonces du Président de la République et du ministre de l'Éducation nationale accompagnées de nos analyses et demandes.

Mais on nous explique en haut lieu que lorsqu'une proposition du rapport n'est pas reprise dans les discours officiels, cela ne veut pas dire pour autant qu'elle ne sera pas mise en œuvre à moyen terme.

Donc toutes les propositions contenues dans le rapport sont susceptibles d'être mises en œuvre !

Alors, refondation, simple ravalement de façade ou ... démolition ? Probablement les trois à la fois.

Dans la partie véritable « refondation », c'est-à-dire mesures à nos yeux susceptibles d'améliorer sensiblement le fonctionnement du service public d'éducation, citons :

- la création de 60 000 postes en cinq ans ;
- la volonté de recréer une véritable formation professionnelle ;
- la priorité donnée à l'École primaire ;
- la professionnalisation des Assistants vie scolaire
- le rétablissement de la sectorisation.

Au rang de **simple ravalement de façade** de ce qui existe déjà nous classons, sous réserve d'informations plus précises :

- la santé des élèves ;
- la vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté ;
- la mise en place d'un référent pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- la réforme de l'éducation prioritaire ;
- la « gouvernance » renouée ou de nouveaux Conseils remplaceront les anciens mais où le Conseil d'administration sera toujours dessaisi de décisions essentielles au bon fonctionnement de l'établissement.

Pour l'instant, ces sujets n'ont pas le traitement qu'ils méritent.

raient un abaissement des exigences et donc du niveau des élèves ou qui dégraderaient l'efficacité de l'enseignement dispensé par les professeurs. **Sur tous ces sujets le danger est bien réel.**

- La cassure du second degré qui résulterait du rattachement du collège à l'école d'une part et de la création d'un bloc bac-3/bac+3 d'autre part ;
- Le renforcement du collège unique qui découle de plusieurs mesures ;
- Le renforcement du socle commun qui conduirait à l'instauration « d'établissements du socle » et primariserait le collège ;
- L'allongement du temps de présence hebdomadaire et du nombre de semaines travaillées ;



La refondation s'invite sur la façade du ministère ... souhaitons qu'elle ne reste pas une refondation ... de façade.

- La redéfinition des missions des enseignants et la restriction de la liberté pédagogique ;
- Le remplacement de certaines disciplines par des champs disciplinaires ;
- Le remplacement du DNB par un « diplôme de compétences » et la transformation du baccalauréat en simple examen de fin de scolarité ;
- L'absence de revalorisation.

La FAEN s'opposera avec la plus grande vigueur à ces dernières évolutions avant, pendant ou après le vote de la loi.

Luc Chatel avait rêvé d'hypertrophier le socle commun, de créer des établissements du socle, d'augmenter le temps de travail des enseignants. Vincent Peillon va-t-il réaliser ses rêves ?

Ce serait une nouvelle version du changement dans la continuité.

Morale laïque : questions de méthode

Le ministère de l'Éducation nationale a demandé à une commission composée de 3 personnalités⁽¹⁾ de réfléchir à la mise en place de la morale laïque à l'école avant la remise d'un rapport en mars 2013.

Les enjeux : la tâche n'est pas aisée car beaucoup de choses se font déjà à l'école, en particulier à **l'école primaire et au collège**. L'enjeu principal consistera, d'après Alain Bergounioux, à « mieux penser [cet enseignement] **dans sa continuité**, de l'école jusqu'au lycée ».

De plus, il faudra veiller à la **cohabitation** avec l'Éducation civique, juridique et sociale (ECJS) qui, depuis 2001, est au programme en lycée.

La démarche : la commission réalisera un **état des lieux** de ce qui se pratique déjà dans les établissements et observera ce qui existe dans les autres pays d'Europe, notamment en Belgique qui propose un « enseignement non confessionnel de la morale » et au Québec. De début novembre à mars, la commission pratiquera **des auditions** de personnalités qualifiées (enseignants, chercheurs...).

Le commentaire syndical :

Le SNCL-FAEN est a priori favorable à tout ce qui peut contribuer à **l'amélioration du climat scolaire** dans les établissements. Nous nous prononcerons sur les propositions qui seront faites mais nous ne sommes pas favorables à des **tâches supplémentaires** qui viendraient **s'ajouter** aux emplois du temps des professeurs déjà lourdement chargés.

(1) Alain Bergounioux, IGEN, Laurence Loeffel, professeur des Universités en sciences de l'éducation, Remy Swarts, Conseiller d'Etat et professeur.

RAPPEL

Lire en pièce jointe :

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR L'ÉCOLE
(Synthèse du dossier)

Les salaires des professeurs français

Une récente enquête internationale en atteste : les professeurs français sont champions du monde ...des bas salaires.

D'après l'annuaire européen Eurydice, les salaires des enseignants se caractérisent par une **nette hiérarchie**. C'est ainsi qu'entre les enseignants du primaire et du secondaire, ou entre les enseignants et les chefs d'établissement, il existe des écarts qui peuvent aller **du simple au triple**, par exemple, entre enseignants et chefs d'établissement en Angleterre.

Ces mêmes inégalités se retrouvent à **l'intérieur des corps de professeurs** européens : un professeur des écoles du Luxembourg peut gagner de 65000 à 116 000 euros par an alors que son homologue français percevra **de 23 à 45 000 €**.

On peut tirer de cette étude plusieurs enseignements :

Les salaires **des professeurs français débutants sont parmi les plus bas d'Europe** de l'ouest, similaires aux salaires anglais ou italiens mais plus faibles que les salaires espagnols ou ceux d'Europe du nord. Mais ils sont aussi parmi les plus jeunes des enseignants européens avec un salaire inférieur.

Les rémunérations **de fin de carrière** sont, en revanche, dans notre pays, **semblables** à la plupart des pays européens.

Autre particularité : les professeurs français sont **les seuls de l'OCDE** (avec les Japonais) à avoir vu, entre 2000 et 2010, leur pouvoir d'achat **régresser fortement** alors que partout ailleurs les enseignants gagnaient en niveau de vie (autour de 20 % voire beaucoup plus).

Les salaires des enseignants français, sont aussi atypiques dans **leur écart avec le salaire moyen d'un diplômé de l'enseignement supérieur** : ainsi, quand dans certains pays, devenir enseignant signifie **gagner** en niveau de vie, en France, un diplômé qui se destine aux métiers de l'enseignement verra ses perspectives de rémunération **baisser fortement** par rapport à la moyenne des diplômés du supérieur.

Notre commentaire

*Le Président de la République et le ministre de l'Éducation nationale ont affirmé placer l'Éducation **au cœur de leur projet** politique. Pour la **FAEN**, prétendre valoriser le métier d'enseignant, lui redonner toute la considération qu'il mérite dans la société **sans augmenter les rémunérations serait une grave erreur et reviendrait à se moquer des professeurs.***

*Parce que l'indispensable **attractivité** du métier d'enseignant passe aussi par une **amélioration du niveau de vie** de ceux qui l'exercent, la **FAEN** demande une **revalorisation significative des salaires non seulement des enseignants mais de tous les personnels de l'Éducation nationale ainsi que la récupération du pouvoir d'achat perdu.***